



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

| | |
|--|--|
| <p>Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p>Étaient absents excusés : -GROUILLER Sébastien, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile</p> <p style="text-align: center;">-JONON Corinne</p> <p>Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile</p> <p>Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid</p> | <p>Nombre de membres en exercice : 12</p> <p>Nombre de membres présents : 10</p> <p>Date de convocation : 30/06/2025</p> |
|--|--|

OBJET : Délibération relative au Plan Numérique de Conseil Départemental.

Lors du conseil d'école de juin, la vétusté du parc informatique a été évoquée.

Le département met en place un appel à projets nommé « Plan Numérique 71 », subventionnant un certain nombre d'actions. Pour tenter d'obtenir ce financement, le conseil municipal doit autoriser le maire à solliciter une subvention pour le renouvellement du matériel informatique de l'école.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de cet appel à projet « Plan Numérique 71 ».

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/07/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

